

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2017

Présents : J.P Collette, J. Malod, S. Martin, C. Moreau, J.P. Genin, C. Puech, E. Vanoni, B. Ravet, M. Greco, G. Bonniot, P. Delhomme, F. Marcel.

Secrétaire de séance : Colette MOREAU.

1 – Lecture est donnée du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 Octobre : adopté à l'unanimité.

2 – Tarifs eau et assainissement 2018 et mensualisation : inchangés. Adopté à la majorité : 9 pour, 3 abstentions.

3 – Recrutement secrétaire : 3 candidates ont été reçues : Sandra Gotti, Samia Meziane, Dominique Marcel. Sandra Gotti sera recrutée, à compter du 1<sup>ER</sup> décembre 2017, adjoint administratif échelle C1, 17 h 30/semaine

Il convient donc de créer un poste pour 17 h 30 d'adjoint administratif, échelle C 1, 17 h 30.

Samia Meziane sera recrutée à compter du 8 janvier 2018 en CDD, contractuelle, catégorie 3, 35 h/semaine

Elle passera le concours catégorie A.

Création d'un poste de contractuel, échelle de catégorie B, de 35 h.

Adopté à l'unanimité.

4 – Demandes de subventions :

2 demandes pour l'école de Chatillon :

9 séances de musique d'une heure pour 4 classes + spectacle d'animation musicale : 1 700 € ( 1 520 € + 180 € de déplacement). Adopté à l'unanimité.

CP CE1 CE2 : pour classe de neige à LUS-LA-CROIX-HAUTE : 1 240 € pour 15.5 élèves. Adopté à l'unanimité.

1 demande pour l'école primaire de Chabestan :

Classe de découverte « La Mer à vélo » : le conseil adopte la décision de principe de 10 € par nuitée et par élève. Adopté à l'unanimité.

Collège de Die :

Sorties de ski : durant 5 semaines : subvention 40 € (élève de 6<sup>ème</sup>) X 5 élèves = 200 €. Adopté à l'unanimité.

Frais de l'école :

Coût moyen par élève :

Frais cantine : 4.50 € aux parents ; 6,257 aux communes par repas

Garderie : 24,685 € par élève pour l'année

Primaire : 574,10 €

Maternelle : 985,47 €

TAP : 193.33 €

)  
) Année 2016/2017.  
)

Adopté à l'unanimité.

5 – Questions diverses : fibre optique : initialement financement prévu en dépenses d'investissement, cette dépense de 92 000 € doit être imputée en fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

Lecture est donnée de deux courriers relatifs à la présence du loup. L'un émanant de l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales, l'autre du Bureau du Parc National du Vercors.

Le conseil sursoit à statuer et reporte sa décision au prochain conseil.

Sens interdit dans la rue des Rostangs :

Le sens interdit est remis. 6 pour, 3 abstentions, 3 contre

Salle Kubnick : marches dangereuses, mettre un antidérapant

La séance est levée à 23 h